

## INTEGRER LES ENJEUX CLIMAT ET ENERGIE DANS LES POLITIQUES D'URBANISME

### PRINCIPES

Le nouveau contexte réglementaire issu de la loi de Transition Énergétique (LTCEV 2015) invite les territoires à se saisir des problématiques Climat-Air-Energie à toutes les échelles.

#### Les cibles :

- Les Communautés de Communes avec l'élaboration des Plans Climat Air Energie (PCAET), Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLU(i)) et les Schémas de cohérence Territorial (ScoT).
- Les Communes avec la prise en compte des Stratégies Territoriales issues des PCAET dans leur PLU et leur Stratégie communale d'actions contre les effets du dérèglement climatique et en faveur d'une baisse effective des émissions de gaz à effet de serre.

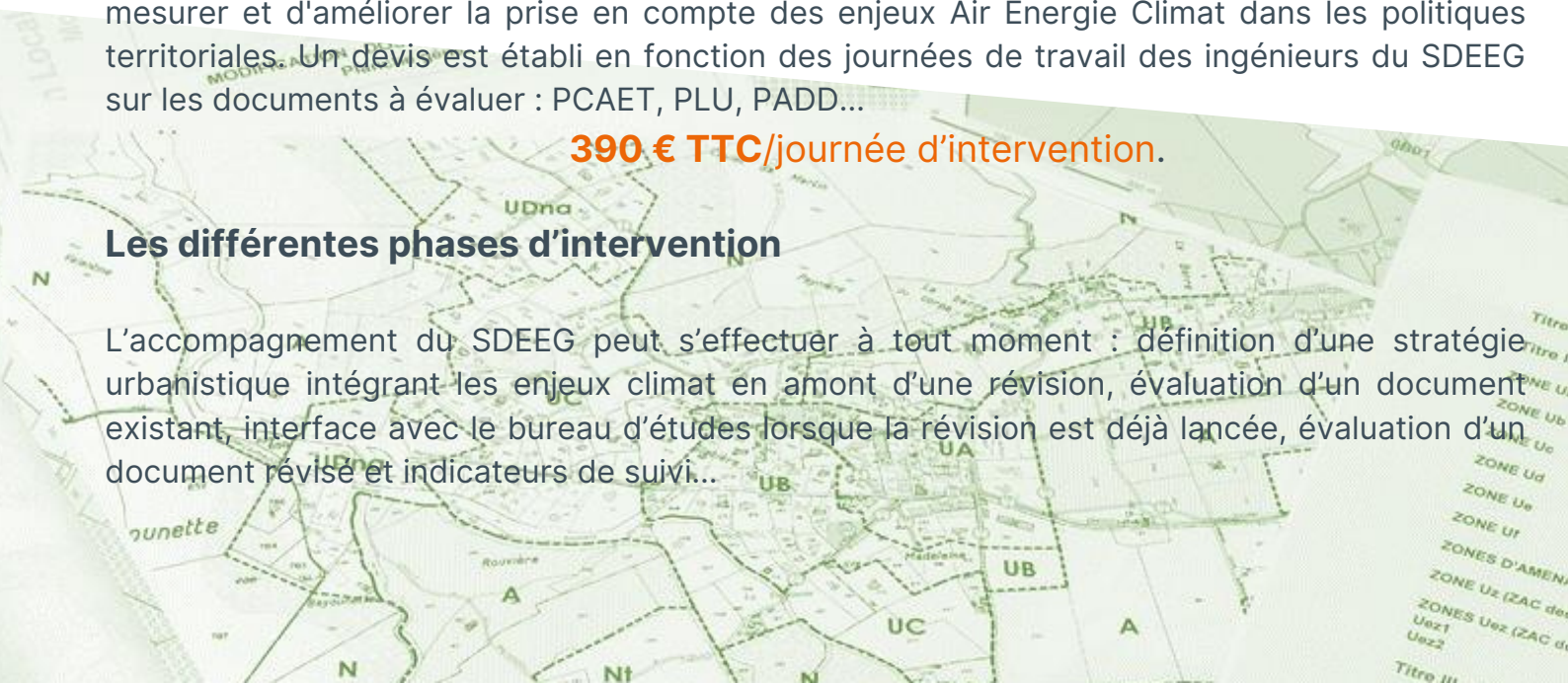
#### Modalités d'interventions du SDEEG :

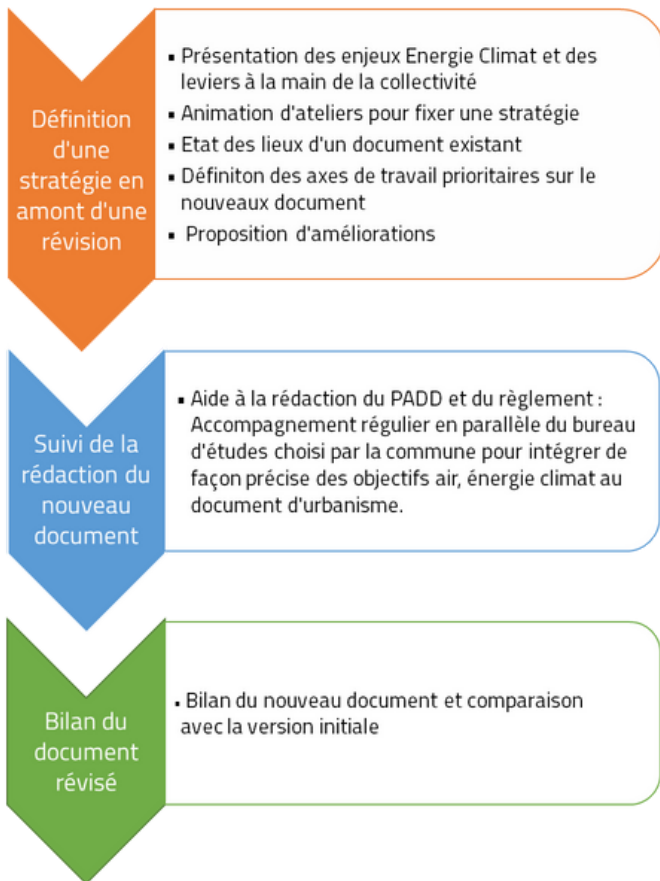
Le SDEEG réalise une prestation sur mesure à la demande de la collectivité, l'objectif étant de mesurer et d'améliorer la prise en compte des enjeux Air Energie Climat dans les politiques territoriales. Un devis est établi en fonction des journées de travail des ingénieurs du SDEEG sur les documents à évaluer : PCAET, PLU, PADD...

**390 € TTC/journée d'intervention.**

#### Les différentes phases d'intervention

L'accompagnement du SDEEG peut s'effectuer à tout moment : définition d'une stratégie urbanistique intégrant les enjeux climat en amont d'une révision, évaluation d'un document existant, interface avec le bureau d'études lorsque la révision est déjà lancée, évaluation d'un document révisé et indicateurs de suivi...





## VOS INTERLOCUTEURS

Cécile **APLINCOURT**

Ingénieur **Planification Territoriale**

05.56.16.49.91 ou 06.81.67.05.34

cecile.aplincourt@sdeeg33.fr

Quentin **MITROPE**

Responsable du service **Urbanisme**

05.56.16.13.27 ou 06.33.33.61.89

quentin.mitrope@sdeeg33.fr

**Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde**

12 Rue du Cardinal Richaud

33300 Bordeaux

05.56.16.10.70 - contact@sdeeg33.fr

[www.sdeeg33.fr](http://www.sdeeg33.fr)



## CONCRETEMENT DES EXEMPLES

### Des règles de construction du règlement favorisant la performance énergétique

Le règlement pourra, lors de la définition des zones à urbaniser, prendre des mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie ou encore du développement des énergies renouvelables.

- Obligations en matière de performances énergétiques des constructions
- Autorisations de « bonifications de constructibilité » permettant d'autoriser le dépassement des règles édictées par le PLU lorsque les constructions vont satisfaire « à des critères de performance énergétique élevée ou alimenté à partir d'équipements performants de production d'énergies renouvelables ou de récupération ».

### Des emplacements réservés pour les EnR

Réserver un emplacement pour une installation de production d'énergie renouvelable (NEnR, NPV) représentant un intérêt général.

### Une réflexion annexe sur un règlement type de lotissement

Sans être obligatoire, un règlement ou un modèle de cahier des charges peut être un outil proposant des règles plus ambitieuses aux aménageurs :

- Orientation bioclimatique des bâtiments (aménager et orienter en fonction des apports solaires)
- Végétalisation d'une partie du bâti
- Cahier des charges comprenant des dispositions relatives à l'énergie, en favorisant certains types de chauffage...

### Plan d'actions Commune Climat Air Energie

- Définition des actions prioritaires de la mandature
- Aide à la définition des porteurs des actions, des financements...
- Planning de réalisation et définition des indicateurs de suivi
- Communication régulière des AAP et AMI et autres dispositifs financiers pouvant accompagner la Transition de la Commune.